Question DREAL ARA:

- vous indiquez que le projet fait l'objet d'un permis de construire, pouvez-vous en particulier faire état de l'emprise au sol, de la surface de plancher et du terrain d'assiette du projet et ainsi le situer au regard de la rubrique 39 visée à l'annexe à l'article R-2 du code de l'environnement ?

Réponse Harmony Energy:

Terrain d'assiette du projet : 28 000m²

Emprise du contour du projet : 16 000m²

Emprise clôturée 13 000m²

Surface plancher: 193m², bâtit de 150m², local de stockage de 43m²

Emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme : 2300m²

Ayant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme inférieure aux seuils de 10 000m² et 40 000m² dont l'article fait référence, le projet n'est pas concerné par la rubrique 39 visée à l'annexe à l'article R-2 du code de l'environnement.

Question DREAL ARA:

- le projet s'établissant en zone A du plu en vigueur, y a t-il nécessité d'une procédure de modification du document d'urbanisme, si oui laquelle ?

<u>Réponse Harmony Energy:</u>

Le projet se situe en zone A du PLU de Saint-Georges-sur-Allier.

Les constructions et installations techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif y sont autorisées sous certaines conditions. Les conditions citées dans le PLU seront respectées.

De ce fait, une modification du document d'urbanisme n'est pas considérée nécessaire.

Le permis de construire sera instruit par les services de la DDT du Puy-de-Dôme.

Question DREAL ARA:

- savez vous si des travaux sont nécessaires au sein du poste de Lignat, si oui, quels sont-ils?

Réponse Harmony Energy:

Au sein du poste électrique de Lignat, une nouvelle cellule HTB devra être rajoutée afin d'accueillir le raccordement par câble du projet de stockage d'énergie. Il s'agit d'une opération courante de rajout d'équipements électriques qui n'entrainerait pas d'augmentation de la surface foncière du poste RTE. Ces travaux (interne au poste) étant mineurs et pas de type renforcement, n'impliquent pas d'autorisations d'urbanisme ou environnementales.

1 sur 1 17/08/2023 à 14:34